

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CLINIQUE

Par Profil supprimé Postée le 11/06/2014 08:31

Bonjour, mon fils alcoolique souhaite faire une cure en clinique. Mais, il en a fait une en janvier 2014. Sa mutuelle ne prendra pas en charge une nouvelle cure. Peut-on obtenir une aide financière par un organisme ? Il n'a pas les moyens d'en assumer le coût. Cordialement.

Mise en ligne le 12/06/2014

Bonjour,

Pour tenter de résoudre le problème de financement que rencontre votre fils pour faire une nouvelle cure, nous vous conseillons de vous rapprocher d'une assistante sociale, de la clinique où votre fils a déjà suivi des soins, de l'Assurance maladie ou encore d'un centre de soins en addictologie. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de votre ville où une assistante sociale pourrait vous renseigner.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA RESSOURCES CAP 14

4 avenue Saint Ruf
84000 AVIGNON

Tél : 04 90 82 15 94

Site web : www.groupe-sos.org

Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h30 à 12h et de 16h à 18h, le vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h

Substitution : Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30, le jeudi de 9h30 à 11h30

COVID -19 : contact de juin 2022: Fonctionnement normal dans le respect des gestes barrières

Voir la fiche détaillée